Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250204-DC0132025-DE

Vaison Ventoux
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DECISION COMMUNAUTAIRE DC 013-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 4 février

OBJET : AVENANT à la CONVENTION INITIALE DU 31 JANVIER 2019 PRISE AVEC L'ASSOCIATION PREVIGRELE

Prévigrêle est une association inter départementale loi 1901 fondée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs. Elle gère un réseau de générateurs au sol situé sur les départements de la Drôme, du Gard et de l'Ardèche limitrophe, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône.

Prévigrêle n'est pas une assurance contre la grêle, mais un moyen de prévention contre les chutes de grêle. Le but depuis de nombreuses années est de préserver nos administrés des gros dégâts potentiels liés aux chutes de grêle, le monde agricole en premier lieu, mais aussi l'ensemble de la population.

La Communauté de Communes adhère depuis plusieurs années à l'association PREVIGRELE et à ce titre chaque année, l'association sollicite une cotisation auprès de la Communauté de Communes pour l'ensemble des communes bénéficiaires de l'action et adhérentes à la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Lors de la tenue de leur conseil d'administration il a été décidé ce qui suit :
-maintien du réseau dans son rôle de prévention
-application d'une augmentation de 2 % du montant des cotisations financières,

A ce titre un avenant à la convention initiale du 31 janvier 2019 est proposé tel qu'annexé.

Le Président,

DECIDE de signer l'avenant à la convention avec Prévigrèle, et tous les documents pouvant s'y rapporter,
PRECISE que pour 2025 le montant de la cotisation s'élève à 8810.26 €,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
DIT que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire

Le Président
Jean-François PERILHOU

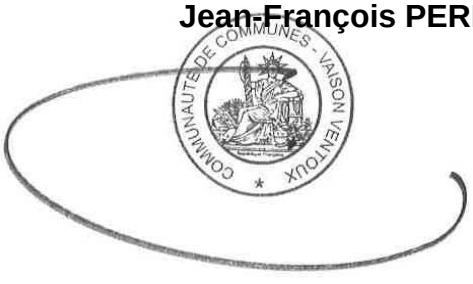

Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le
ID : 084-248400335-20250204-DC0132025-DE

Prévigrêle
Maison des Agriculteurs
62, Avenue Augustin Bouscarle
84300 CAVAILLON
Tél : 06.61.09.02.98
email : previgrele@orange.fr
Association loi 1901 –
N° SIREN 423 066 521 00018 - Code APE : 9499Z

AVENANT à la convention du 31 janvier 2019

Entre
L'association PREVIGRELE
Maison des Agriculteurs- 62, avenue Augustin Bouscarle- 84300 CAVAILLON
Représentée par sa Présidente **Laetitia LAMBERT**

Et

La Communauté de communes Vaison Ventoux
375, avenue Gabriel Péri- BP 90- 84110 VAISON la ROMAINE
Représentée par son Président **Jean-François PERILHOU**

Conjointement désignés par les Parties,

ARTICLE 4 – Contrepartie financière.

L'Assemblée générale s'est déroulée sur la commune de Bouchet le jeudi 21 novembre 2024.
Le Commissaire aux comptes de la Société COREX Sud Pierre Jean FRISON a exercé l'audit légal de contrôle et certifié les comptes de l'association pour la période du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Le Conseil d'administration a décidé de :

- maintenir le réseau dans son rôle de prévention.
- d'appliquer un taux de 2% d'augmentation auprès des organismes financeurs pour l'année 2025.

L'Assemblée générale a donné quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé et a voté à l'unanimité l'application des décisions prises par le Conseil d'administration.

Les rapports moraux et financiers, le budget prévisionnel 2025 ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Fait en 3 exemplaires, le ……..

PREVIGRELE
Représenté par sa Présidente
Laetitia LAMBERT

PREVIGRELE
Maison des Agriculteurs
62, Av[illegible]ugustin Bouscarle
[illegible]0 CAVAILLON
[illegible]4 90 78 21 61

Communauté de Communes Vaison Ventoux
Représentée par son Président
Jean-François PERILHOU